



RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00603610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire : Mme Carine MICHEL

Absents : Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote : Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

OBJET : 33 - Acquisition à l'Indivision Roy de terrains situés Chemin du Cul des Prés

Délibération n° 2020/006036

Acquisition à l'Indivision Roy de terrains situés Chemin du Cul des Prés

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	12/02/2020	Favorable unanime

L'indivision ROY a proposé à la Ville d'acquérir des parcelles en nature de pâture dont elle est propriétaire, d'une contenance totale de 42 595 m², sises chemin du Cul des Prés.

Classés en zone 2 AUH du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ces terrains représentent un intérêt pour la commune puisqu'ils sont situés en bordure de forêt communale.

Par ailleurs, cette acquisition participe à la politique municipale de préservation des continuités écologiques.

Les négociations engagées ont abouti à un accord sur le prix de 3 €/m², offre tenant compte du classement envisagé de ces terrains en zone N (naturelle) dans le cadre de la révision du PLU en cours.

Les modalités de la transaction sont donc les suivantes :

- Acquisition à l'indivision ROY des parcelles cadastrées section BZ n° 6, 8, 157, 160 et 195 libres de toute occupation, d'une contenance totale de 42 595 m², pour un montant de 127 785 €, soit 3 € le m²,
- Prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense de 127 785 € sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **de se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,**
- **d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette transaction.**

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

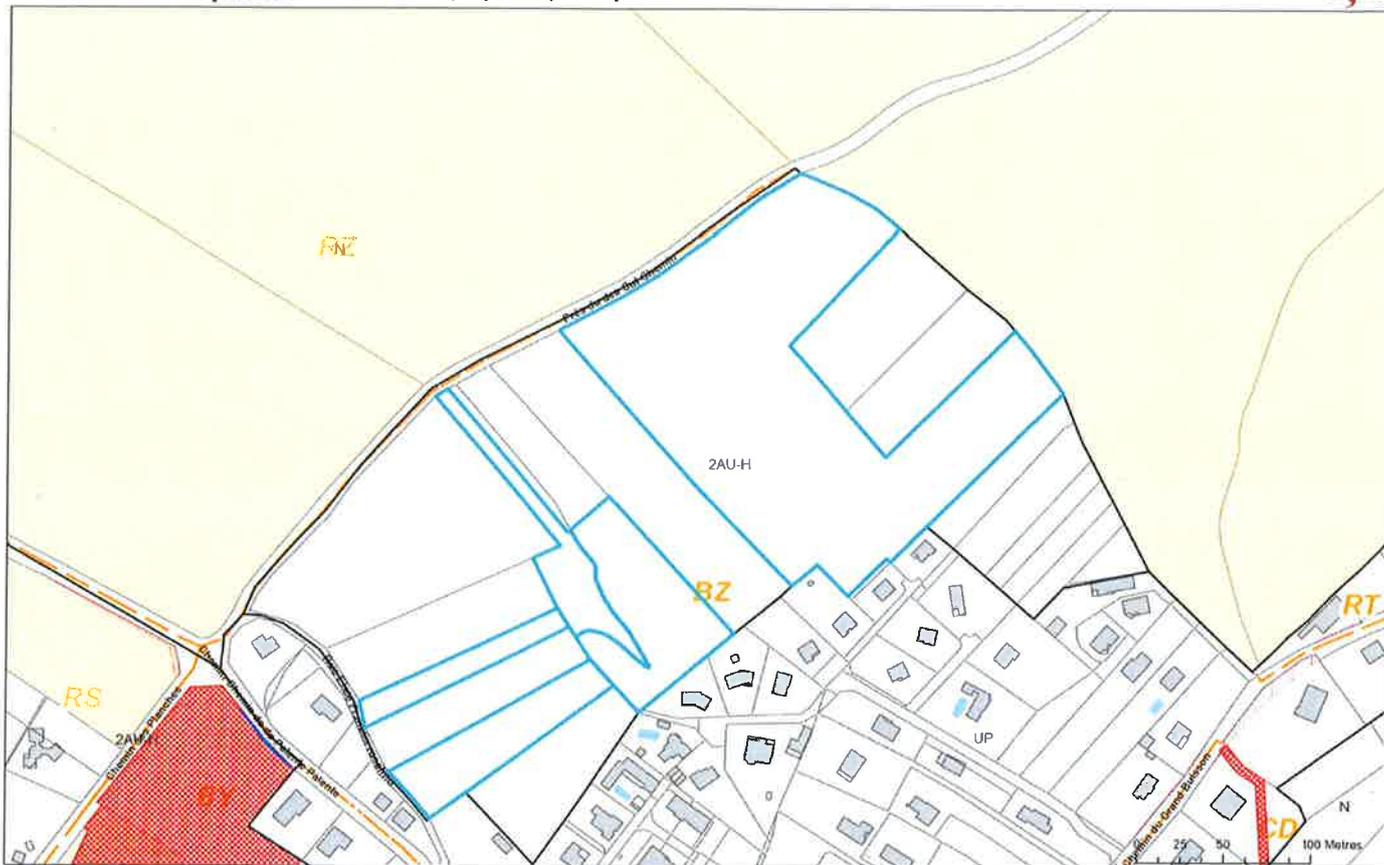
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Situation des parcelles BZ n° 6, 8, 157, 160, 195

Ville de Besançon



Parcelles Ville de Besançon

Date: 04/09/2018

Commentaires :

1:2 000